

Toutes les bonnes raisons de restaurer sa rivière

Lyon, le 1^{er} mars 2018. Le comité de bassin Rhône-Méditerranée publie un [livret-argumentaire](#) inédit à l'attention des élus et des décideurs sur l'intérêt de restaurer nos rivières altérées par certains aménagements et activités humaines.

Redonner aux rivières un fonctionnement naturel, c'est améliorer la qualité de l'eau, se protéger contre les crues, s'adapter au changement climatique, ramener de la biodiversité.

Mais c'est aussi penser au développement économique, au lien social et à la qualité de vie. C'est une somme de bénéfices dont chaque élu ou décideur n'a pas toujours conscience lors des décisions d'aménagement des territoires.

Ces multiples intérêts associés à la restauration des rivières dégradées sont présentés dans ce document et illustrés par des retours d'expériences issus de toutes les régions du bassin Rhône-Méditerranée. Des témoignages d'élus, de techniciens ou de riverains complètent ce livret.



« Ce livret-argumentaire est conçu pour les élus qui sont confrontés à des choix d'aménagement pour leur territoire. Je les invite à se saisir de tous ces arguments en faveur de la restauration des rivières et à porter des projets, en mobilisant à leurs côtés le plus d'acteurs possibles. Les services de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les DREAL et Directions départementales des territoires, et l'agence française pour la biodiversité les aideront dans le montage de leurs projets ».

Martial Saddier

Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

➤ Réparer les erreurs du passé

Les cours d'eau sont aménagés par l'Homme depuis le Moyen-Âge et même avant, mais c'est surtout au XX^e siècle qu'ont été réalisés les aménagements les plus lourds pour satisfaire la navigation, la régulation des crues, la production d'énergie, l'adduction d'eau et l'aménagement agricole et urbain du territoire.

Rapidement, les pêcheurs se sont inquiétés des conséquences des barrages et des pollutions sur les poissons. Les progrès de la connaissance et l'évolution des sociétés ont ensuite montré que les rivières trop aménagées pouvaient difficilement satisfaire durablement l'ensemble des besoins économiques et sociaux. Certains aménagements ont aussi pu créer de nouveaux problèmes : baisse de la capacité auto-épuratoire des rivières, dégâts plus importants lors des crues du fait des ruptures de digues, obstacles à la circulation des poissons...

L'artificialisation des rivières oblige ainsi aujourd'hui à intervenir pour restituer en tout ou partie les services dégradés par les aménagements, parfois au prix de coûts financiers, économiques et sociaux élevés. En outre, face au dérèglement climatique, redonner un fonctionnement plus naturel aux rivières, c'est la garantie de bénéficier le plus possible des services gratuits rendus par la nature et rendre ainsi nos territoires plus résilients.

- Téléchargez le livret-argumentaire : « [Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ?](#) »

Imprimé à 2500 exemplaires, ce livret-argumentaire inédit a été rédigé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée, avec l'appui de l'agence française pour la biodiversité.

A propos du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, organise la concertation entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau. L'agence de l'eau assure son secrétariat et élabore ses travaux en lien avec l'État et l'agence française pour la biodiversité. Le comité de bassin compte 165 membres et son président est élu par les représentants des collectivités et des usagers.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. L'agence de l'eau emploie 350 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 450 millions d'euros.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini : 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com